

Décret

Générale

modern

Décret n° 2008-0105/PR/MEIFP portant Composition de Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle.

n° 2008-0105/PR/MEIFP

Ministère
MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

Date de publication
23 avril 2008

Numéro JO
n° 8 du 30/04/2008

Date du numéro
30 avril 2008

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°203/AN/07/5ème L portant création de l'Agence Nationale de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle et notamment son article 4

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des Etablissements publics à caractère administratif

VU Le Décret n°99-078/PR/MEFPP portant sur la définition et la gestion des Etablissements publics à caractère administratif du 08 juin 1999

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PREdu 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

SUR Proposition du Ministre de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle

Le Conseil des Ministres entendu en séance du 15 avril 2008.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Sont désignés membres du Conseil d'Administration de l'ANEFIP pour un mandat de 3 ans renouvelable une seule fois les représentants des Départements Ministériels et des Organisations Professionnelles suivants

- Melle. Ouloufa Ismaël Abdo, Représentante de la Primature
- Mme. Ayanne Hassan Omar, Représentante de la Présidence
- Mme. Mariam Hamadou Ali, Représentante du Ministère des Finances

- M. Guedi Absieh Houssein, Représentant du Ministère de l'Emploi
- M. Hassan Abdi, Représentant du Ministère de l'Education
- M. Abdo Sikieh, Représentant de l'U.G.T.D
- M. Jean Philippe Delarue, Représentant de l'Association des Employeurs de Djibouti
- Mme. Nazli Abdallah M. Kamil, Représentante de la Chambre de Commerce de Djibouti
- Melle. Kadra Hyd Ismaël, Représentante de l'Autorité des Ports et des Zones Franches de Djibouti.

Article 2

Le ministre de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle, les autres Ministres concernés, le Directeur Général de l'ANEFIP sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent Décret qui sera Publié au Journal Officiel.

Le Président de la République, chef du Gouvernement **Ismaïl Omar Guelleh**